



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
3 août 2015
Français
Original : anglais

Conférence des Parties

Douzième session

Ankara (Turquie), 12-23 octobre 2015

Point 2 d) de l'ordre du jour provisoire

Programme de développement pour l'après-2015 :

Incidences pour la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

Mise en œuvre de la stratégie globale de communication et de la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020)

Mise en œuvre de la stratégie globale de communication et de la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020)

Note du secrétariat

Résumé

La stratégie globale de communication a été élaborée en application de la décision 3/COP.8, afin de permettre une mise en œuvre efficace de la Stratégie.

Dans sa décision 4/COP.11, la Conférence des Parties a demandé au secrétariat de lui rendre compte, à sa douzième session, des progrès accomplis dans l'application de la stratégie globale de communication. Le rapport du secrétariat fait l'objet du présent document.

Par sa décision 7/COP.11, la Conférence des Parties a prié de lui rendre compte, à sa douzième session, des progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette décision. En outre, par sa décision 39/COP.11, la Conférence des Parties a décidé d'inscrire un point relatif à la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020) à l'ordre du jour de sa douzième session. Le présent document renferme également un rapport sur les activités d'appui à la Décennie, qui est soumis à l'examen de la douzième session de la Conférence des Parties.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Généralités	1–4	3
II. Progrès de la mise en œuvre	5–32	3
A. Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020)	5–11	3
B. Journée mondiale de la lutte contre la désertification	12–16	5
C. Le prix « La terre pour la vie »	17–19	6
D. Poursuite de la coordination par le secrétariat des activités menées dans le cadre de la stratégie globale de communication	20–32	7
III. Conclusions et recommandations	33–36	10
 Annexe		
Besoins financiers liés à la mise en œuvre des activités qui doivent être financées par des contributions extrabudgétaires		12

I. Généralités

1. Les Parties ont rappelé, lors de la onzième session de la Conférence des Parties, combien il était important de répondre aux besoins d'information et de communication des divers participants au partenariat mondial constitué en vertu du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie). « Plaidoyer, sensibilisation et éducation » constituent l'un des objectifs opérationnels de la Stratégie. La stratégie globale de communication, élaborée dans le prolongement de la décision 3/COP.8, est le document d'orientation pour les actions stratégiques à entreprendre afin d'appuyer efficacement la mise en œuvre de la Stratégie.

2. À la onzième session de la Conférence des Parties, les Parties ont passé en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie globale de communication sur la base du document ICCD/COP(11)/2 et dans la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020) sur la base du document ICCD/COP/(11)/19. Par ses décisions 4/COP.11 et 7/COP.11, la Conférence des Parties a demandé au Secrétaire exécutif de lui faire rapport, à sa douzième session, sur les nouveaux progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie globale de communication et de la Décennie.

3. Au cours de la période considérée aux fins du rapport, la mise en œuvre de la Stratégie globale de communication a bénéficié du nouvel élan politique en faveur de la gestion durable des terres, insufflé par la décision de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20) de « tout faire pour instaurer un monde sans dégradation des terres dans le contexte du développement durable ». La mise en œuvre de la Stratégie globale de communication tendait à promouvoir la nouvelle expression « neutralité de la dégradation des terres » dans le contexte de l'effort de sensibilisation engagé dans le but de porter à la terre et aux sols l'attention et la priorité qui leur revient dans les décisions politiques et économiques aux échelons local, national et international, afin d'optimiser la mise en œuvre de la Stratégie.

4. Le présent rapport résume les activités essentiellement coordonnées par le secrétariat dans le contexte de la Stratégie globale de communication et de la Décennie et évalue les résultats de ces activités.

II. Progrès de la mise en œuvre

A. Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020)

5. Au cours des deux années couvertes aux fins du présent rapport, la décision 7/COP.11 a été appliquée de trois façons différentes : i) appui à l'effort de communication engagé dans le contexte de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification de façon à en assurer la visibilité dans le monde entier; ii) production et publication de contenus attractifs; et iii) collaboration avec l'Équipe spéciale interorganisations sur la base d'intérêts communs et en fonction des contributions en nature disponibles.

6. Lors des **Journée mondiales de 2014 et 2015**, l'Équipe spéciale interorganisations de la Décennie a appuyé financièrement et de diverses autres manières les activités de sensibilisation. On trouvera des renseignements détaillés sur la participation de l'Équipe spéciale à ces deux Journées mondiales à la **section B, consacrée à la Journée mondiale de la lutte contre la désertification**.

7. Au cours des deux années considérées, trois ouvrages, deux films et un court-métrage ont été produits. À la suite de la Déclaration du Namib de 2013 sur l'« autonomisation des femmes dans la gestion durable des terres », le Centre de politique mondiale du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a commandé une étude sur les inégalités et la croissance équitable, dont l'objet est de recenser les domaines d'action généraux et institutionnels et les capacités requises pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les régions arides, en mettant l'accent sur les droits fonciers, la résilience aux changements climatiques et la participation aux processus décisionnels. Les résultats de l'étude seront présentés en marge de la douzième session de la Conférence des Parties, et ils offriront l'occasion d'actualiser les renseignements concernant la poursuite des travaux sur les questions liées à l'égalité entre les sexes entrepris dans le cadre de la Convention.

8. À la date de rédaction du présent rapport, deux ouvrages supplémentaires étaient en cours de préparation. Une nouvelle édition du livre « La terre pour la vie », fruit d'une initiative collaborative entre l'Union internationale de conservation de la nature (UICN), le Fonds international de développement agricole, le PNUD, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Mécanisme mondial, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), la Convention et l'Initiative TERRAFRICA de la Banque mondiale. Comme les deux publications précédentes, l'accent demeure sur les avantages que la gestion durable des terres procure lorsque les terres sont réhabilitées. Toutefois, les contraintes budgétaires ont fait que les renseignements recueillis aux fins de l'étude de cas se sont principalement limités à l'Afrique, à la partie septentrionale de la Méditerranée et à l'Asie.

9. La publication sera complétée par de courtes vidéos et par un film qui montrera comment les avantages obtenus au niveau des ménages contribuent au bien public général. Il est prévu de suivre les individus et les ménages présentés à cette occasion une fois tous les deux ou trois ans jusqu'à la fin de la Décennie. Le public s'intéresse davantage à des histoires qui racontent comment des personnes sont aidées qu'à l'amélioration de la terre en général, et l'objectif du projet multimédia est de faire évoluer la façon de présenter la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS) en mettant en avant le visage humain de la réhabilitation et de la restauration des terres et en proposant des démarches captivantes et conviviales.

10. En partenariat avec Tudor House, le secrétariat publie *Living Land*, ouvrage illustré de 200 pages conçu pour présenter aux décideurs les efforts entrepris à l'échelle mondiale pour combattre la désertification à mi-parcours de la Décennie. La publication sera officialisée lors de la douzième session de la Conférence des Parties et distribuée à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques, à Paris.

11. En ce qui concerne la coordination, le secrétariat a travaillé avec l'Équipe spéciale interorganisations au sein des diverses équipes ou en partenariat direct, en fonction du mandat, du fonctionnement et des intérêts de chaque équipe et de la forme des contributions en nature et des possibilités qu'elles offraient. L'Équipe spéciale interorganisations s'est montrée particulièrement efficace et performante en matière de communication dans les médias et sur les réseaux sociaux, notamment par la publication d'études de cas et d'histoires exemplaires pour le plaidoyer, l'appui à l'organisation d'événements dans le cadre de la Journée mondiale et sa contribution aux travaux sur les questions de genre.

B. Journée mondiale de la lutte contre la désertification

12. « La terre est notre avenir, préservons-la des changements climatiques », tel était le slogan de la **Journée mondiale de la lutte contre la désertification de 2014**, dont le thème, « L'adaptation aux changements climatiques basée sur les écosystèmes », avait été élaboré en coopération avec l'UICN et le PNUD. La campagne¹ a été lancée à l'occasion de la Journée africaine de l'environnement/Journée Wangari Mathai, le 3 mars 2014, au Lesotho. À travers le monde, 45 organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales ont rendu compte au secrétariat de la façon dont elles avaient marqué l'événement². Le Brésil, l'Érythrée, le Pérou et le Portugal ont désigné leurs « défenseurs des terres arides » à l'occasion de ces célébrations. Au siège du secrétariat, à Bonn, la cérémonie de commémoration a été organisée parallèlement à l'exposition « Couleurs de la terre ».

13. La commémoration mondiale a été organisée par la Banque mondiale, en partenariat avec le FEM, TERRAFRICA et Connect4Climate. La Banque mondiale a par ailleurs financé la production du film consacré à la restauration des terres dégradées d'Éthiopie. À l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification de 2014, les responsables des institutions partenaires de l'Équipe spéciale interorganisations ont envoyé des messages vidéo et écrit³. Dans le cadre de la campagne menée sur les réseaux sociaux par Connect4Climate, plus de 2 200 tweets ont été envoyés au sujet de l'événement et plus de neuf millions de comptes à travers le monde ont été atteints. Le Département de l'information de l'ONU et le Programme des Nations Unies pour l'environnement ont également appuyé la campagne de communication sur les médias et les réseaux sociaux en mettant à contribution leurs propres réseaux. Les activités de commémoration ont également été marquées par l'annonce des lauréats du prix « Terre pour la vie », une exposition du photographe George Steinmetz, une séance de questions-réponses consacrée au marché des opportunités de la Convention, le lancement d'une publication du FEM sur la dégradation des terres et un concert du groupe sénégalais Titi & Baribagass.

14. « On n'a rien sans rien, investissons dans des sols vivants » : tel a été le slogan de la **Journée mondiale de la lutte contre la désertification de 2015**, choisi pour mettre en lumière le rôle de la terre dans les nouveaux objectifs du développement durable. La Journée a également marqué une occasion de commémorer l'Année internationale des sols. À la date de rédaction du présent rapport, 36 organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales avaient envoyé au secrétariat les rapports rendant compte de la façon dont elles avaient commémoré la Journée⁴. La célébration mondiale de la Journée⁵ s'est déroulée sur l'exposition de Milan, organisée par l'Agence italienne de coopération pour le développement, en partenariat avec la Convention, le Mécanisme mondial, l'initiative TERRAFRICA de la Banque mondiale, Keren Kayemeth LeIsrael et l'Équipe des Nations Unies en charge des expositions. La manifestation a été marquée par des déclarations de hauts responsables, tels que le Ministre namibien de l'environnement et du tourisme, des témoignages oraux et visuels et un concert du groupe Titi & Baribagass.

¹ Le rapport sur la cérémonie de lancement est disponible sur le site Web du secrétariat : www.unccd.int/en/media-center/MediaNews/Pages/highlightdetail.aspx?HighlightID=287.

² Les rapports sont disponibles sur le site Web du secrétariat : www.unccd.int/en/programmes/Event-and-campaigns/WDCD/Pages/Events-around-the-World-2014.aspx.

³ Ces messages sont disponibles à l'adresse : www.unccd.int/en/programmes/Event-and-campaigns/WDCD/wcd%202015/Pages/Messages.aspx.

⁴ Le rapport sur les célébrations dans le monde est disponible sur le site Web du secrétariat : www.unccd.int/en/programmes/Event-and-campaigns/WDCD/wcd%202015/Pages/Events-around-the-World-2015.aspx.

⁵ Le rapport de la célébration mondiale de la Journée est disponible sur le site Web du secrétariat : www.unccd.int/en/programmes/Event-and-campaigns/WDCD/wcd%202015/Pages/WDCD-REport.aspx.

15. Toujours dans le cadre des commémorations de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification, le secrétariat a organisé, en 2015, le premier concours d'écriture d'un court texte pour comprendre les façons différentes dont les individus à travers le monde décrivent leur rapport à la terre. Durant la semaine marquée par la Journée mondiale de 2015, le site Web du secrétariat a reçu près de 100 000 visites, soit plus de cinq fois plus que sur la même période de 2014. À titre de comparaison, on a enregistré 8 000 visites en mai 2007, 22 400 en mai 2010 et 56 000 en mai 2013. Le nombre de consultations d'articles et de « j'aime » sur Facebook à l'occasion de la Journée mondiale a été bien plus élevé qu'en temps ordinaire.

16. La formule de partenariat retenue pour la célébration mondiale s'est montrée particulièrement efficace pour rationaliser l'utilisation des ressources disponibles. L'approche thématique a contribué à mobiliser l'appui nécessaire de la part des organisations et des groupes intéressés par la question. Dans le cas de la Journée mondiale de 2015, le couplage entre le thème et le lieu de la manifestation a permis de mieux cibler le public intéressé. La participation du Gouvernement a été déterminante dans la mobilisation des acteurs concernés.

C. Le prix « Terre pour la vie »

17. Le prix « Terre pour la vie » de 2014, qui était la troisième édition du prix depuis son inauguration par la dixième Conférence des Parties, en 2011, dans le cadre de l'Initiative de Changwon, était le fruit d'une initiative collaborative entre la Convention, le Service coréen des forêts, Elion Resources Group, en Chine et la Direction suisse de développement et de coopération. L'UICN a contribué matériellement à cette initiative. Le prix récompense l'excellence et les efforts en matière de gestion durable des terres, et il vise à promouvoir les initiatives de restauration et de transformation des terres dégradées. Il permet de donner de la visibilité aux lauréats et de les appuyer dans le développement de leurs travaux, et encourage ainsi d'autres acteurs à suivre l'exemple des initiatives fructueuses en matière de gestion durable des terres.

18. En raison de l'instabilité budgétaire, le montant total alloué aux lauréats a été ramené à 70 000 dollars É.-U. en 2014. Le prix a été réparti à parts égales entre deux lauréats, dont les noms ont été proclamés lors de la célébration de la Journée mondiale : l'Organisation pour la conservation des régions montagneuses afghanes (Afghanistan) et le Green Asia Network (République de Corée). En outre, le jury a décerné une mention spéciale au village d'Adi Shimhabty, en Érythrée. Au total, 76 dossiers avaient été reçus en 2014, dont 50 candidatures directes et 26 nominations. Une équipe d'experts bénévoles a participé à l'examen des candidatures, et une liste restreinte de 15 demi-finalistes a été présentée au jury. Faute de réunion de haut niveau pertinente à laquelle il aurait été possible de relier la cérémonie de remise du prix en 2014, la cérémonie a été organisée dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification, à Milan (Italie), le 17 juin 2015.

19. Au fil des ans, le prix « Terre pour la vie » a été étendu aux activités de sensibilisation, telles que la publication des projets lauréats dans le livre « La terre pour la vie », ou encore des offres de campagnes vidéos promotionnelles destinées à raconter les exemples de réussite dans les médias. Pour intégrer le prix au plaidoyer en faveur de la Convention et contribuer à la réalisation d'un monde sans dégradation des sols, il convient de remodeler la stratégie du programme pour permettre aux responsables à tous les niveaux de considérer la neutralité de la dégradation des terres comme un choix politique viable, écologique, économique et social à travers le programme « Terre pour la vie ».

D. Poursuite de la coordination par le secrétariat des activités menées dans le cadre de la stratégie globale de communication

20. Dans sa décision 4/COP.11, la Conférence des Parties a demandé au secrétariat d'aligner davantage sa stratégie de communication globale sur les décisions prises par les Parties à la onzième session de la Conférence des Parties. Elle lui a également demandé d'axer les actions de sensibilisation de cette stratégie sur le mandat de la Convention et sur la mission et les objectifs de la Stratégie. À la lumière de ces décisions, les actions suivantes ont été entreprises.

21. Les **médias généralistes** demeurent le principal moyen d'atteindre le public et d'influencer les décideurs. Au cours des deux années considérées, le Secrétaire exécutif et le Secrétaire général de l'ONU ont diffusé des avis aux médias, des communiqués de presse, des trousseaux d'information et des messages clefs préalablement aux activités organisées. Lors des grandes occasions, des conférences de presse ministérielles et des interviews avec des acteurs de la Convention ont été organisées. Lors des journées des Nations Unies, le secrétariat a publié des éditoriaux de fond consacrés au thème central de chaque manifestation, par exemple lors de la Journée internationale de la femme, de la Journée des migrants, de la Journée mondiale de l'alimentation et de l'Assemblée générale. En moyenne, un éditorial de fond⁶ a été publié tous les deux mois, et neuf d'entre eux ont été publiés par les médias et agences de presse les plus prestigieux, tels que le Guardian, le Huffington Post, Le Monde et Reuters. Des fonctionnaires ont été interviewés en direct à la radio et à la télévision. Le secrétariat a également appuyé l'éditeur scientifique mondial SciDev dans la couverture de la troisième Conférence scientifique organisée dans le contexte de la Convention à Cancún (Mexique).

22. Parallèlement à ces coopérations ponctuelles, le secrétariat a établi deux partenariats officiels avec l'Agence de presse Xinhua et avec Greenradio World. À travers ce dernier partenariat, le secrétariat a aidé des stations de radio communautaires à prendre connaissance des pratiques en matière de gestion durable des terres et à les diffuser auprès des communautés locales, et il a formé plus de 200 journalistes employés par les stations de radio locales aux questions de gestion durable des terres en Afrique. Les partenariats avec les médias sont axés sur des collaborations dans le cadre de projets conjoints présentant un intérêt réciproque, mais aucune contribution financière n'est versée pour financer les produits élaborés. Les partenariats avec les médias sont des plus utiles pour faire connaître la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, de sorte que le sujet puisse continuer à être couvert longtemps après la fin du partenariat.

23. Le secrétariat a formé des journalistes pour les rendre plus capables de rendre compte des questions relatives à la Convention et de diffuser localement des pratiques appropriées en matière d'utilisation des terres. En 2014, il a participé à deux ateliers de formation organisés par l'Union africaine et l'Initiative « Équateur ». En 2015, il a formé des journalistes d'Europe centrale et orientale, en collaboration avec le Centre régional pour l'environnement (CRE) d'Europe centrale et orientale et le Centre de gestion des sécheresses pour l'Europe méridionale et orientale, en Hongrie. Les journalistes d'Europe centrale et orientale méconnaissent la Convention et son rôle d'orientation dans le traitement des questions relatives aux terres, et il faut donc poursuivre le travail de sensibilisation des médias de la région sur le phénomène de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse dans le contexte des objectifs de développement durable et des accords sur le climat.

⁶ On trouvera une sélection d'articles intéressants à l'adresse : www.unccd.int/en/media-center/Pages/mediahome.aspx.

24. Au cours des deux années considérées par le présent rapport, on a assisté à une amélioration de la couverture des questions se rapportant à la désertification, à la sécheresse, à la dégradation des terres et à la neutralité de la dégradation des terres dans les grands médias des pays développés et des pays en développement. Les demandes d'informations et d'interviews provenant de ces médias se sont également multipliées. Cette évolution positive démontre qu'il est devenu plus facile de sensibiliser sur les liens entre les changements climatiques et la dégradation des terres. Pour profiter de cet élan médiatique, le secrétariat doit développer ses capacités propres pour pouvoir faire face à la demande.

25. Depuis la refonte du **site Web de la Convention**, en mars 2012, son activité de communication est en constante augmentation. De janvier 2014 à mai 2015, le nombre moyen de visiteurs uniques par mois est passé de 47 253 à 57 155, soit une hausse de 21 %. La circulaire électronique sur la Convention, qui est envoyée deux fois par semaine, permet de susciter de nouveaux abonnés aux articles publiés sur le site et donne au secrétariat la possibilité de diffuser rapidement toutes les informations à ses partenaires. L'approche qui a consisté à établir un lien réciproque entre le site Web et la circulaire électronique (bulletin de la Convention et marché des opportunités) parallèlement à l'activité sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Weibo) a sans doute contribué à faire augmenter le nombre de visiteurs.

26. Le secrétariat communique sur les **réseaux sociaux** pour mobiliser de nouveaux acteurs et les faire participer. À la différence du site Web, les réseaux sociaux permettent au secrétariat de susciter des échanges sur les questions relatives non pas à la Convention en elle-même, mais à la désertification et à la dégradation des terres. Comme le montre le tableau 1, la communication sur l'ensemble des réseaux sociaux s'est intensifiée. On estime que l'augmentation du nombre de « j'aime » sur Facebook est le résultat des campagnes intensives menées pour accroître le nombre d'abonnés Facebook et de partenaires. Au cours de la période considérée, les mises à jour sur Weibo ont été rares, faute de capacités linguistiques suffisantes sur le plan interne. Le Web et les réseaux sociaux sont d'excellents outils de communication, particulièrement en direction du public et de tous ceux qui ne connaissent pas le problème de la désertification, mais ils exigent un renouvellement constant de l'information. Le secrétariat serait davantage en mesure d'éveiller l'intérêt du public pour les questions relatives à la neutralité de la dégradation des terres via les réseaux sociaux s'il disposait davantage de moyens humains.

Tableau 1
Communication sur les réseaux sociaux

<i>Médias sociaux</i>	<i>Juin 2013</i>	<i>Juin 2015</i>	<i>Augmentation approximative</i>
Facebook (www.facebook.com/UNCCD)	5 780 « j'aime »	13 504 « j'aime »	134 %
Twitter (@UNCCD)	3 132 suiveurs 52 000 comptes touchés (moyenne sur sept jours)	6 328 suiveurs 94 768 comptes touchés (moyenne sur sept jours)	102 % 82 %
Weibo (Weibo.com/UNCCD)	26 254 fans	33 760 fans	28 %

27. **Le service d'information bibliothécaire de la Convention** est un des outils les plus performants pour communiquer en direction des acteurs du secteur. Le bulletin d'information « Land Scan » et la circulaire électronique « Be among the first to

know » permettent de diffuser les dernières nouvelles concernant la gestion durable des terres et les faits nouveaux importants qui surviennent dans ce domaine. Ils permettent aussi, grâce aux liens qui sont insérés dans les messages, d'accroître le nombre de visiteurs sur le site Web. De janvier 2014 à juin 2015, « Land Scan » a envoyé 2 286 articles. Le service d'information bibliothécaire prévoit de renforcer son action grâce à la page « Knowledge 4Land » récemment créée⁷ pour recueillir les connaissances et les références bibliographiques concernant les terres.

28. La stratégie de communication globale souligne la nécessité d'utiliser autant que possible les technologies de l'information, mais elle souligne également la nécessité de produire des **contenus imprimés** compte tenu du fait qu'un nombre substantiel d'utilisateurs potentiels, particulièrement dans les pays en développement, se heurte à des difficultés technologiques. Au cours de la période considérée aux fins du présent rapport, 20 brochures ont été publiées à des fins de sensibilisation. Ces publications visaient principalement à faire connaître le nouveau concept de neutralité de la dégradation des terres issu de la Conférence Rio+20. La forte demande de telles publications de la part des Parties et des autres acteurs, particulièrement à l'approche de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification, est un indicateur de l'utilité des contenus imprimés.

29. Le secrétariat a pris part aux activités de sensibilisation et de communication menées dans le cadre d'autres conférences, notamment : le Dialogue de Caux sur la terre et la sécurité (tenu du 30 juin au 4 juillet 2014 et du 10 au 14 juillet 2015 à Caux, en Suisse), la Semaine mondiale des sols (tenue du 27 au 31 octobre 2013 et du 19 au 23 avril 2015, à Berlin), le Global Media Forum de la Deutsche Welle (tenu du 30 juin au 2 juillet 2014, du 22 au 25 juin 2015 et du 22 au 24 octobre 2015), la Journée des Nations Unies (tenue le 24 octobre 2015, à Bonn, en Allemagne) et Desertif'Actions (tenu du 10 au 13 juin 2015 à Montpellier, France). La participation à des manifestations qui n'étaient pas organisées sous l'égide des Nations Unies a permis au secrétariat de communiquer avec efficacité en direction d'un nouveau public.

30. Par sa décision 4/COP.11, la Conférence des Parties a invité les Parties, la communauté internationale, les organisations de la société civile, le secteur privé et les autres grands partenaires coopérants à continuer de fournir un appui volontaire aux **programmes de reconnaissance de la Convention**. Ces programmes sont les suivants : le prix « Terre pour la vie »; les « Défenseurs des zones arides » et les « Défenseurs des zones arides du monde »; les « Ambassadeurs des zones arides », et le concours photo de la Convention. Ces programmes appuient les activités de sensibilisation et de communication en donnant de la crédibilité aux messages et en mobilisant les soutiens pour la cause que nous défendons.

31. Les **Ambassadeurs des zones arides** renforcent les activités de communication de la Convention en direction de groupes cibles uniques et améliorent la visibilité de l'action menée dans le cadre de la Convention. Au cours des deux années considérées aux fins du présent rapport, les Ambassadeurs des zones arides et l'ancienne Présidente de la Finlande Tarja Halonen ont prononcé des allocutions lors des événements organisés par la Convention, ainsi que lors d'autres manifestations internationales et initiatives mondiales et nationales auxquels l'ancienne présidente a pris part. M. Dennis Garrity a joué un rôle actif d'ambassadeur à l'occasion de manifestations traitant de questions relatives à la gestion durable des terres. La participation des Ambassadeurs des zones arides est dictée par les compétences et le savoir-faire de chaque Ambassadeur, et elle dépend des ressources disponibles. Les Ambassadeurs des zones arides jouissent d'une renommée suffisante pour influencer

⁷ La page est disponible à l'adresse : www.unccd.int/en/resources/Library/knowledge_products/Pages/default.aspx.

de nombreux responsables de nombreux médias, mais leur participation a été freinée par les contraintes budgétaires au cours de la période considérée.

32. Au cours de la période considérée, seuls quelques pays ont participé au programme des « Défenseurs des zones arides nationales ». Élaboré par le secrétariat, le programme est administré sur la base du volontariat par les points focaux nationaux, et il vise notamment à promouvoir la reconnaissance nationale et mondiale des personnes qui ont contribué de façon significative à prévenir la dégradation des terres et à restaurer des terres dégradées. Compte tenu de son potentiel de mobilisation et du rôle qu'il pourrait jouer dans la reconnaissance des accomplissements des individus, des organisations et des entreprises, le programme pourrait devenir un instrument utile à de nombreux pays qui n'y ont pas encore pris part en partageant les meilleures pratiques tirées de l'expérience sur le terrain.

III. Conclusions et recommandations

33. **À la lumière du programme de développement pour l'après-2015, il convient d'élaborer un discours de communication convaincant et tourné vers l'action et de structurer la communication autour de grands thèmes stratégiques, dans le respect de la décision 4/COP.11 concernant le respect du mandat de la Convention, ainsi que de la mission et des objectifs de la Stratégie. Une approche thématique pourrait être adoptée pour promouvoir la participation aux thèmes des Journées mondiales de la lutte contre la désertification et aux activités de plaidoyer qui s'y rapportent. Des programmes tels que les Ambassadeurs des zones arides et « Terre pour la vie » pourraient être reliés à cette approche thématique.**

34. **Les deux dernières années écoulées ont été marquées par un intérêt croissant des médias et du public pour les questions liées à la sécheresse, à l'épuisement des nappes phréatiques et à la dégradation des terres. Cet élan pourrait être amplifié en développant les compétences permettant aux journalistes de mieux rendre compte de ces questions et en encourageant la participation continue de toutes les organisations internationales pertinentes et des institutions financières internationales, en collaboration avec l'Équipe spéciale interorganisations. Nous devons tirer parti de l'élan suscité par la cible « La terre comme nouveau but du développement durable » en mobilisant les médias et les réseaux sociaux.**

35. **Compte tenu de ce qui précède, les Parties pourraient envisager de prendre les mesures suivantes :**

a) **Promouvoir l'importance de la terre dans la réalisation des nouveaux objectifs du développement durable à travers des événements et activités de sensibilisation tels que la Journée mondiale de la lutte contre la désertification, la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification et le programme « Terre pour la vie »;**

b) **Appuyer et promouvoir la formation des journalistes des médias nationaux et locaux pour leur permettre de rendre compte efficacement et de manière compétente des questions concernant la terre et la dégradation de l'eau et des solutions innovantes qui voient le jour, de stimuler la diffusion des techniques et des pratiques durables en matière d'utilisation des terres, de faire largement connaître les initiatives concernant la terre et de rendre compte des progrès accomplis dans l'amélioration de la situation des populations et des écosystèmes touchés par la dégradation des terres;**

c) **Appuyer et exploiter au mieux la célébration à l'échelle mondiale de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification pour sensibiliser à l'échelle**

nationale, en organisant des cérémonies commémoratives en coopération avec le secrétariat;

d) Recenser les opportunités telles que le programme des défenseurs nationaux des zones arides dans lesquelles les meilleures pratiques locales en matière de gestion durable des terres sont reconnues, afin de faire connaître ces pratiques au-delà des frontières nationales;

e) Recenser des récits et des témoignages enrichissants sur le plan humain dans le contexte des projets de neutralité de la dégradation des terres et promouvoir et diffuser ces récits et témoignages à travers le programme « Terre pour la vie » et ses contenus multimédias, afin de sensibiliser le public et de le mobiliser dans la promotion de la neutralité de la dégradation des terres en utilisant de façon optimale le savoir-faire et les énergies disponibles dans le cadre de l'Équipe spéciale interorganisations sur la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification;

f) Renforcer les capacités du secrétariat pour lui permettre d'attirer un nombre croissant d'abonnés aux pages de la Convention sur les réseaux sociaux, de sorte que ces abonnés puissent devenir non de simples suiveurs, mais les acteurs de la gestion durable des terres.

36. L'annexe au présent document renferme une estimation des besoins financiers liés à la mise en œuvre des activités énoncées au paragraphe 35, dont le financement doit être assuré par des contributions extrabudgétaires.

Annexe

Besoins financiers liés à la mise en œuvre des activités qui doivent être financées par des contributions extrabudgétaires

Le tableau ci-après présente les besoins financiers au titre des activités visées au paragraphe 35 du présent document.

Tableau
Activités et prévisions de dépenses

<i>Activité</i>	<i>Prévisions de dépenses (euros)</i>
Promouvoir des récits enrichissants en utilisant les services multimédias (livre « La terre pour la vie », courtes vidéos, témoignages, photos et images satellite)	50 000*
Fournir des supports de communication pour transmettre les messages (brochures, manifestations, présentations visuelles)	10 000*
Développer la sensibilisation et la mobilisation sur les réseaux sociaux	45 000*
Former les journalistes des médias nationaux et locaux	25 000*
Diffuser les pratiques en matière de gestion durable des terres en Afrique, en Asie et en Amérique latine, en collaboration avec Green Radio Network	20 000*
Mobiliser les Ambassadeurs des zones arides pour le plaidoyer et la promotion lors d'événements ciblés	10 000*
Organiser la célébration à l'échelle mondiale de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification	50 000*
Programme « Terre pour la vie » (appuyer le partage de connaissances, publications/contenus publicitaires, cérémonie de remise de prix)	270 000**
Total des ressources extrabudgétaires	480 000

* L'activité sera mise en œuvre de façon réduite si les ressources sont insuffisantes.

** Fonds déjà obtenus.